



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : FINANCES

Budget supplémentaire de l'exercice 2026

Le budget primitif 2026 ayant été voté le 15 décembre 2025 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a, en premier lieu, pour objet :

- de procéder à la reprise dans le budget 2026 des résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent (2025), conformément à leurs modalités d'affectation définies par le conseil municipal lors de sa présente séance ;
- d'intégrer les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2025 (reports de 2025 en 2026).

En second lieu, il permet également de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

A cet égard, le présent budget supplémentaire permet essentiellement :

- de mettre à jour les prévisions de recettes afférentes à la fiscalité directe et indirecte, ainsi que les dotations de l'État ;
- d'inscrire les crédits 2026 d'une nouvelle autorisation de programme et de réactualiser les crédits de paiement de trois autorisations de programme ;
- d'ajouter des crédits en dépenses de fonctionnement pour les hausses dans l'alimentation et les assurances couvrant les dommages sur les ouvrages ;
- d'inscrire des crédits complémentaires au titre du forfait communal concernant les écoles maternelles et primaires privées de la commune pour l'année scolaire 2025-2026, et pour le remboursement des frais de scolarité des enfants dijonnais scolarisés dans des communes extérieures à Dijon métropole ;
- de permettre le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au Centre communal d'action sociale ;
- d'inscrire des nouveaux crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement liés à l'attribution de subventions ;
- d'augmenter les crédits pour des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les autres mouvements de crédits proposés dans le cadre du présent budget supplémentaire constituent des ajustements essentiellement techniques et comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L. 2311-5 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 et sa mise à jour au présent conseil ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire de l'exercice 2026, conformément à la maquette budgétaire ainsi qu'au détail des principales opérations nouvelles présenté dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'approuver** l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à hauteur de 190 000 € au Centre communal d'action sociale de Dijon (CCAS) ;
- **d'autoriser**, Madame la Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN

POUR : 47

ABSTENTION : 0

CONTRE : 9

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 4 PROCURATION(S)